

La communauté de communes Rhône Crussol (07)

35 000 habitants-13 communes. Siège sur la commune de Guilhaud-Granges à 5 mn de Valence

Recrute

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT pôle Aménagement

Cadre d'emploi des Ingénieurs territoriaux

Sous la responsabilité directe du DGS, membre de l'équipe de direction et en lien avec les élus, vous travaillerez en mode projet et en forte transversalité pour la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, environnement, développement durable, urbanisme, habitat, déchets et voirie.

Missions

- Etre force de proposition dans les domaines d'intervention du poste
- Participer activement à la définition et au suivi du projet de territoire
- Piloter les projets techniques de la collectivité, gérer et suivre le budget et les procédures de consultation des entreprises pour l'aménagement de l'espace public et le patrimoine bâti en particulier
- Adapter la politique environnementale aux enjeux nationaux de développement durable
- Etre garant de la qualité des relations avec les usagers et les partenaires de la collectivité
- Piloter et animer l'activité des agents placés sous sa responsabilité (30 agents à ce jour)

Profil

- De formation supérieure BAC+5 et disposant d'une expérience probante sur des missions similaires
- Rompu au management d'équipes et à la gestion en mode projet
- Bonne connaissance et maîtrise du cadre réglementaire, technique et financier des politiques publiques
- Bonne connaissance des instances, circuits et processus décisionnels
- Savoir initier, construire et assurer le suivi de projets de longue durée
- Pratique des méthodes d'analyse et de diagnostic prospectif
- Reconnu pour le sens aigu de la négociation et les aptitudes à fédérer les acteurs autour d'un projet

Conditions d'exercice du poste

- Poste à 40 heures hebdomadaires (ouvrant droit à des RTT)
- Forte disponibilité et astreintes possibles
- Déplacements fréquents sur le territoire
- Véhicule de fonction, ordinateur et téléphone portables
- Régime indemnitaire + CNAS+ participation à la protection sociale